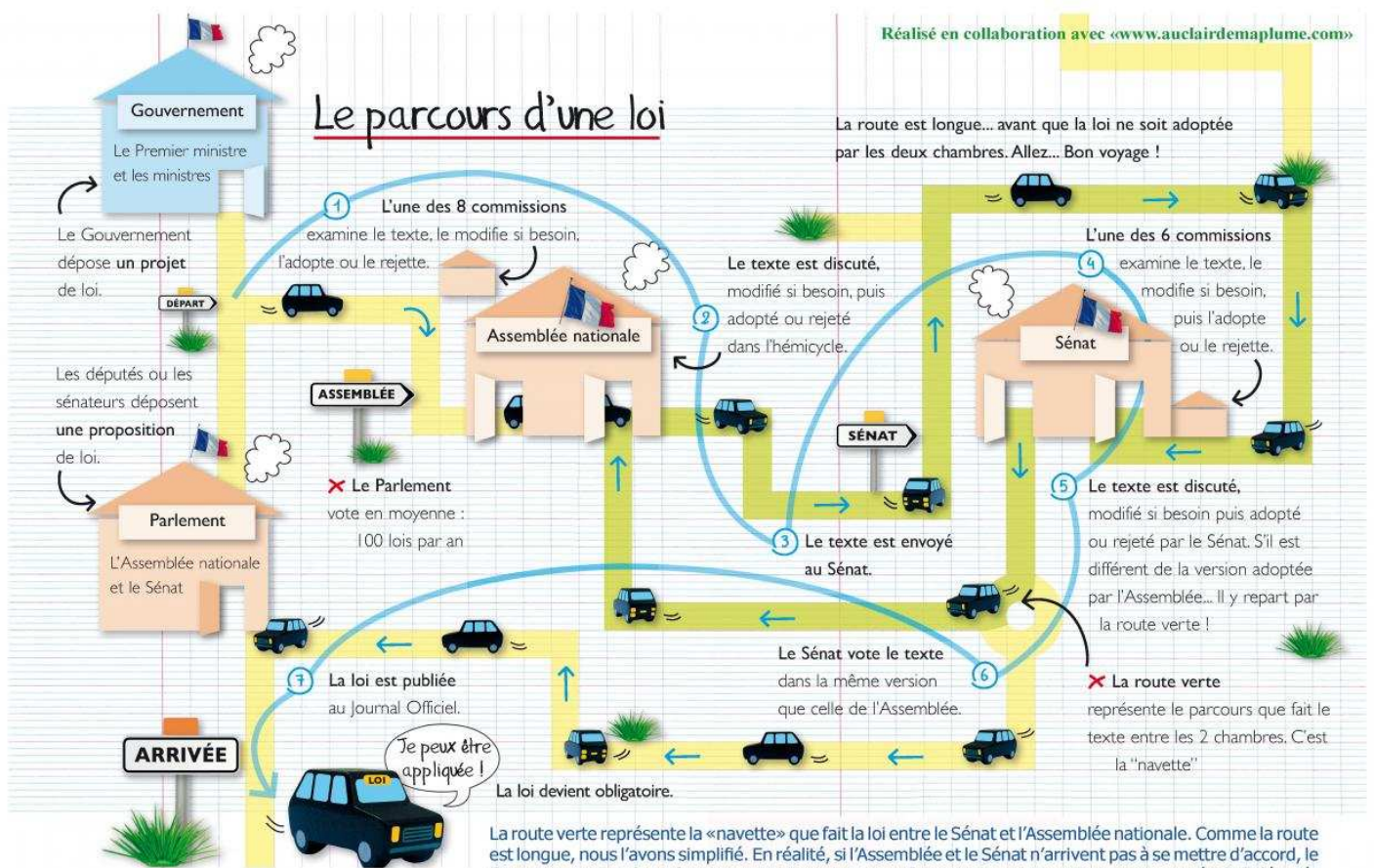
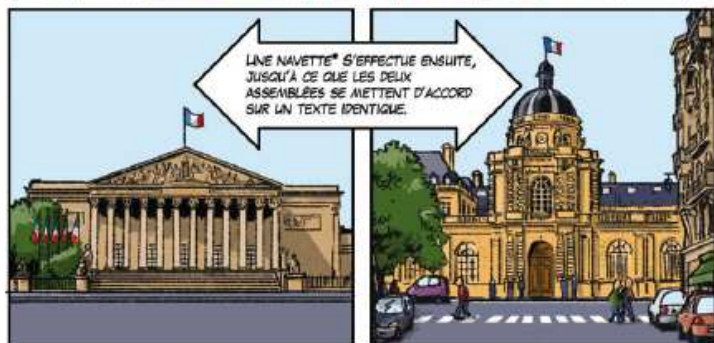
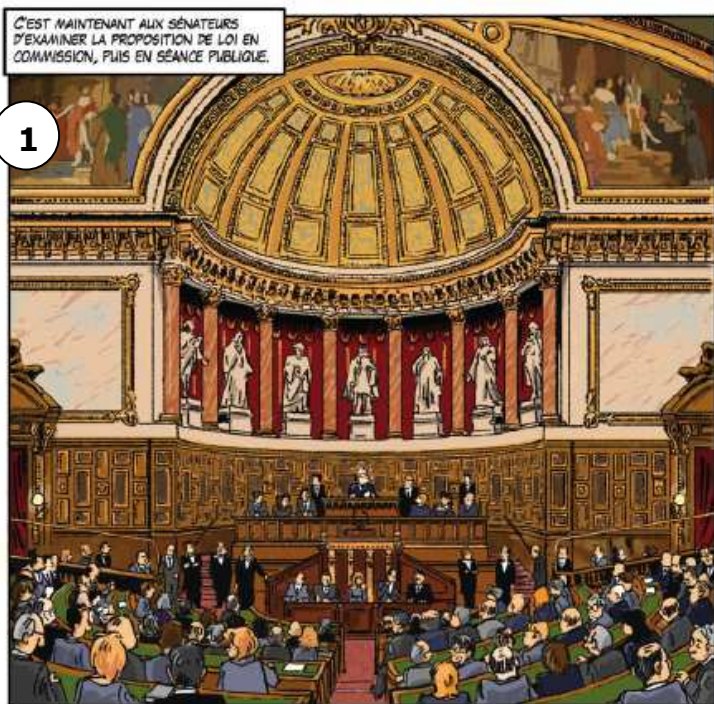


Le parcours d'une loi



La route verte représente la «navette» que fait la loi entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Comme la route est longue, nous l'avons simplifiée. En réalité, si l'Assemblée et le Sénat n'arrivent pas à se mettre d'accord, le Gouvernement ou le parlement peut convoquer une « Commission mixte paritaire » composée de 7 députés et de 7 sénateurs qui vont essayer de trouver un compromis. S'ils réussissent, la nouvelle version de la loi est soumise au vote des 2 assemblées ; s'ils échouent, le dernier mot revient à l'Assemblée nationale qui décide.



Réponds aux questions.

1. Qu'est ce que la "navette" ?
2. En cas de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée que fait-on ?
3. Qui compose la commission mixte paritaire ? Selon toi, que veut dire paritaire ?
4. Qui, du Sénat ou de l'Assemblée Nationale, a le dernier mot ?
5. Quelle est la dernière étape d'une loi ?



Dessin de Plantu pour l'association des journalistes parlementaires.

Réponds aux questions.

1. Quel est le sujet du texte (illustré dans le dessin de Plantu) ?
2. Quelles sont les institutions nommées dans le texte ou le dessin ?
3. Quelles sont les personnes nommées dans le texte ou le dessin ?
4. Pour chaque personne nommée, retrouve l'institution dans laquelle il travaille ?
5. Quels sont les deux groupes qui peuvent présenter une loi ?
6. Qui doit voter la loi ?
7. Qu'est ce que la "navette" ?
8. Montre la supériorité de l'Assemblée nationale ?
9. A quoi sert le conseil constitutionnel ?
10. Comment les citoyens peuvent-ils se faire entendre par rapport à une loi ?
11. Explique la dernière bulle du dessin "C'est pas trop tôt". Que voulait montrer le dessinateur ?
12. A ton avis, comment expliquer que la durée d'élaboration d'une loi soit aussi longue ?

1) Proposition de loi

Tout le monde peut proposer une loi, mais en la faisant présenter par un député. Les ministres font des projets de loi.

2) Discussion de la loi

Les députés travaillent les propositions et les projets de loi dans des groupes appelés commissions. Ils peuvent modifier les propositions et les projets : on dit qu'ils font des amendements.

3) La navette

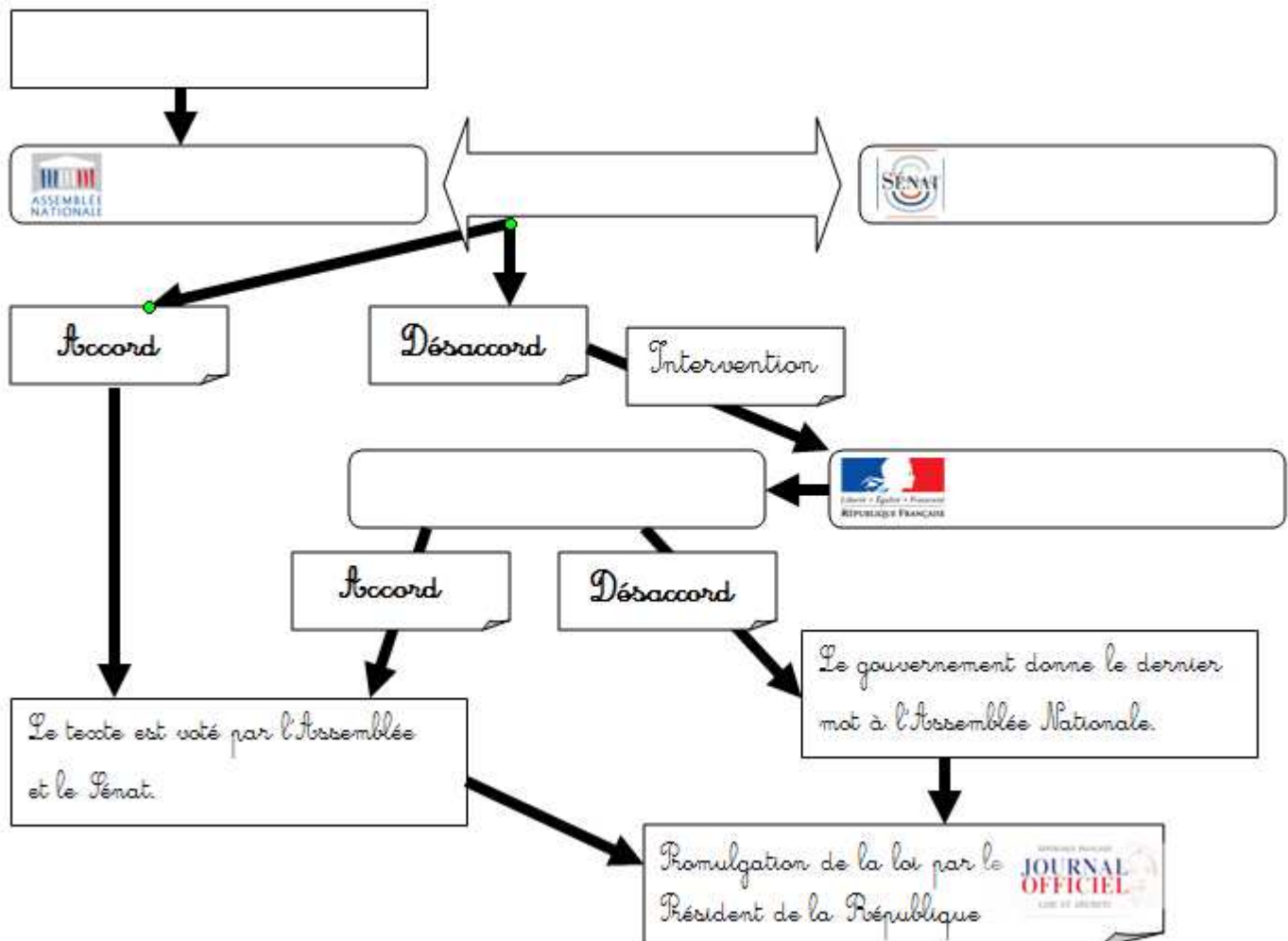
Quand le projet de loi a été préparé pas les députés, il est envoyé aux sénateurs où il sera discuté de la même façon. Puis il retourne à l'Assemblée Nationale puis repart au Sénat. Ce va et vient entre le Sénat et l'Assemblée Nationale s'appelle la navette. La loi est votée quand le Sénat et l'Assemblée Nationale (parlement) sont d'accord.

4) La promulgation

Quand la loi est votée, elle est publiée au Journal Officiel : c'est la promulgation.

5) L'application

Pour que les lois soient appliquées par les services administratifs, le gouvernement signe des décrets d'application.



1) Proposition de loi

Tout le monde peut proposer une loi, mais en la faisant présenter par un député ou un sénateur. Les ministres font des projets de loi.

2) Discussion de la loi

Les députés travaillent les propositions et les projets de loi dans des groupes appelés commissions. Ils peuvent modifier les propositions et les projets : on dit qu'ils font des amendements.

3) La navette

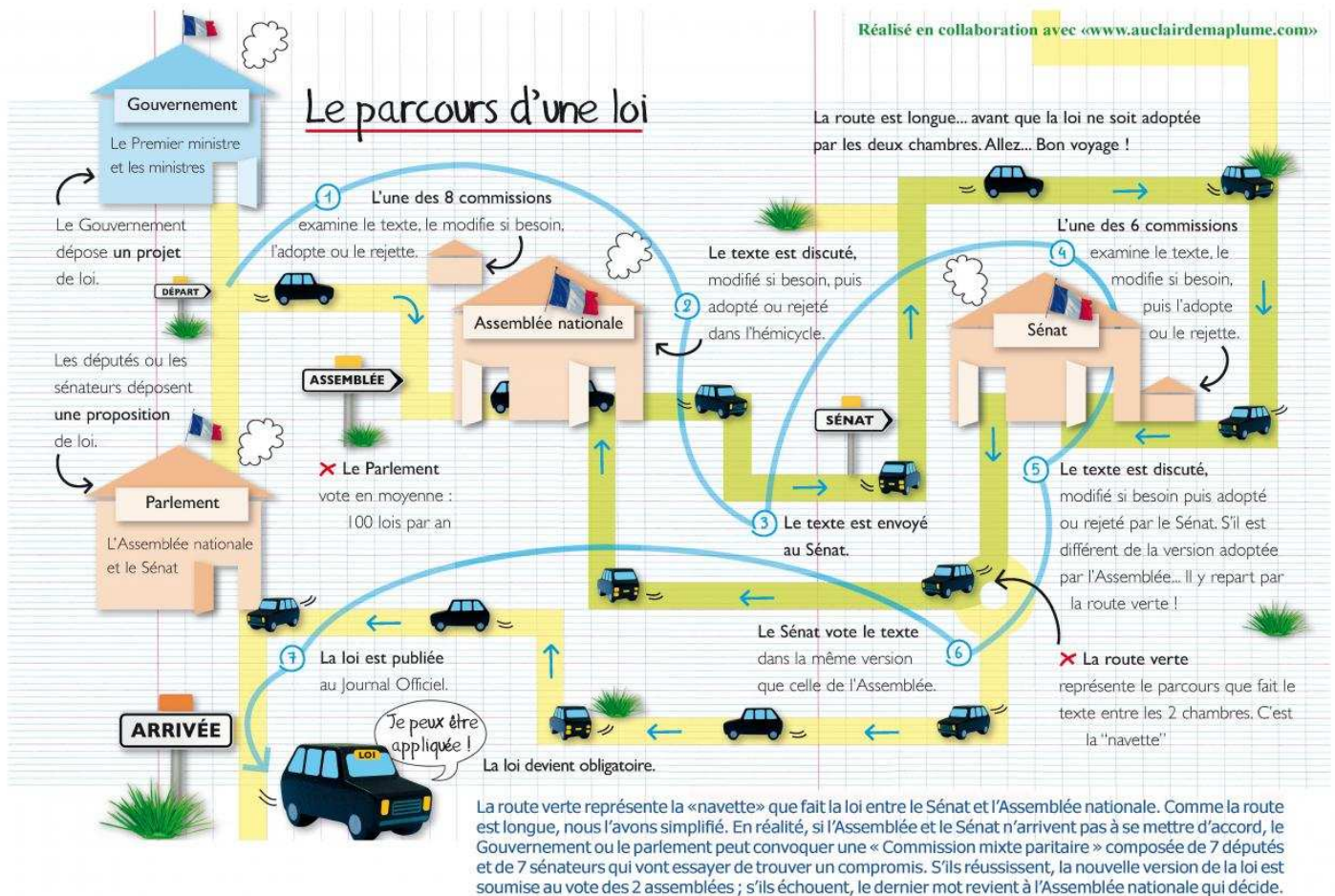
Quand le projet de loi a été préparé pas les députés, il est envoyé aux sénateurs où il sera discuté de la même façon. Puis il retourne à l'Assemblée Nationale puis repart au Sénat. Ce va et vient entre le Sénat et l'Assemblée Nationale s'appelle la navette. La loi est votée quand le Sénat et l'Assemblée Nationale (parlement) sont d'accord.

4) La promulgation

Quand la loi est votée, elle est publiée au Journal Officiel : c'est la promulgation.

5) L'application

Pour que les lois soient appliquées par les services administratifs, le gouvernement signe des décrets d'application.



Correction du questionnaire n°2

1. Quel est le sujet du texte (illustré dans le dessin de Plantu) ?

Le sujet évoqué dans ce texte et dans le dessin de Plantu est l'élaboration de la loi en France, de la décision jusqu'à sa promulgation.

2. Quelles sont les institutions nommées dans le texte ou le dessin ?

Le Gouvernement, le Conseil d'État, le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et le Conseil constitutionnel.

3. Quelles sont les personnes nommées dans le texte ou le dessin ?

Le président de la République, les ministres, les députés et les sénateurs.

4. Pour chaque personne nommée, retrouve l'institution dans laquelle il travaille (ex : le ministre au gouvernement).

Le président de la République est le chef de l'État, les ministres sont au gouvernement, les députés siègent à l'Assemblée nationale et les sénateurs au Sénat.

5. Quels sont les deux groupes qui peuvent présenter une loi ?

Le gouvernement et les parlementaires peuvent présenter une loi.

6. Qui doit voter la loi ?

La loi est votée par le Parlement.

7. Qu'est ce que la "navette" ?

La loi circule entre les deux chambres.

8. Montre la supériorité de l'Assemblée nationale ?

L'Assemblée nationale a le dernier mot en cas de désaccord.

9. A quoi sert le conseil constitutionnel ?

Il sert à s'assurer que la nouvelle loi est conforme à la constitution.

9. Comment les citoyens peuvent-ils se faire entendre par rapport à une loi ?

Les citoyens jouent un rôle dans l'élaboration de la loi en désignant leur représentants qui votent les lois (ex : députés) ou alors en manifestant leur volonté de l'obtenir (ex : pétition).

Les citoyens se font entendre en manifestant et par les médias (ex : radio).

10. Explique la dernière bulle du dessin (en bas à droite) "C'est pas trop tôt". Que voulait montrer le dessinateur ?

Le dessinateur illustre l'impatience de certains citoyens devant la durée d'élaboration des lois.

11. A ton avis, comment expliquer que la durée d'élaboration d'une loi soit aussi longue ?

L'élaboration d'une loi est longue car les législateurs prennent le temps de réfléchir et de débattre.